

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUES

POUR LA CONCEPTION, LE DÉPLOIEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE DE GESTION UNIVERSITAIRE

Contrat N°: UNIKIN/INFRA-NUM/2026/001

Date d'établissement: 7 janvier 2026

ENTRE LES PARTIES SOUSSIGNÉES :

LE PRESTATAIRE :

M. Chris NGOZULU KASONGO Développeur Full Stack Freelance Adresse : J.1, Rue le Chateau, Plateau des Résidents (Université de Kinshasa), Lemba, Kinshasa Téléphone : +243 832 313 105 Email : kasongongozulu@gmail.com

Ci-après dénommé « **Le Prestataire** »

D'UNE PART,

LE CLIENT :

L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA (UNIKIN) Établissement public d'enseignement supérieur et universitaire Adresse : B.P. 127 Kinshasa XI, Mont-Amba, Lemba Représentée par : [Nom et fonction du représentant légal] Agissant en qualité de : [Recteur / Secrétaire Général Administratif]

Ci-après dénommée « **Le Client** » ou « **L'Université** »

D'AUTRE PART,

Ci-après collectivement dénommées « **Les Parties** »

PRÉAMBULE

L'Université de Kinshasa souhaite moderniser sa gestion administrative et académique par la mise en place d'une infrastructure numérique complète permettant la gestion intégrée de l'ensemble de ses activités universitaires.

Le Prestataire, fort de son expertise en développement de solutions informatiques, a conçu une plateforme de gestion universitaire **complète et fonctionnelle à 100%**, adaptée aux besoins spécifiques de l'Université de Kinshasa.

Les Parties ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

1.1 Définition de la prestation

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire s'engage à fournir au Client une infrastructure numérique complète de gestion universitaire comprenant :

- Le déploiement de la plateforme de gestion universitaire (complète et fonctionnelle à 100%)

- Le déploiement de la plateforme sur l'infrastructure de production
- La sélection et l'affectation du personnel opérateur
- L'enrôlement des étudiants et des enseignants
- La sensibilisation et la formation des utilisateurs à l'utilisation de la plateforme

1.2 Fonctionnalités de la plateforme

La plateforme inclut, sans s'y limiter, les modules suivants :

a) Module Administratif :

- Gestion des utilisateurs et des rôles
- Tableau de bord administratif
- Gestion des annonces et communications
- Gestion de la sécurité et des accès
- Paramétrage général du système

b) Module Académique :

- Gestion des années académiques
- Gestion des facultés et départements
- Gestion des promotions et filières
- Gestion des cours et programmes
- Gestion des délibérations
- Statistiques académiques

c) Module Enseignant :

- Gestion des emplois du temps
- Gestion des présences
- Saisie et gestion des notes
- Communication avec les étudiants
- Gestion des ressources pédagogiques

d) Module Étudiant :

- Consultation des notes et relevés
- Consultation des emplois du temps
- Gestion des finances étudiantes
- Demande de documents administratifs
- Messagerie

e) Module Financier :

- Gestion des paiements
- Suivi des finances étudiantes
- Génération de rapports financiers

f) Module Employé :

- Gestion des tâches administratives
- Traitement des documents
- Suivi des dossiers étudiants

ARTICLE 2 : PHASES DU PROJET ET CALENDRIER D'EXÉCUTION

Le projet sera exécuté en **quatre (4) phases** sur une durée totale de **trois (3) mois** à compter de la date de signature du présent contrat.

Note importante : La plateforme est **complète et fonctionnelle à 100%**. Le déploiement peut être effectué immédiatement. La date de lancement officiel est fixée au **mardi 20 janvier 2026**. L'encodage des utilisateurs et la sensibilisation se poursuivront en parallèle après le lancement.

PHASE 1 : DÉPLOIEMENT ET LANCEMENT

Durée : 1 semaine (Semaine 1 : 13-20 janvier 2026)

Tâche	Description	Livrable	Date
1.1	Configuration environnement de production	Serveurs configurés	13-14 jan
1.2	Déploiement de la plateforme	Plateforme en ligne	15-16 jan
1.3	Configuration domaine et SSL	Accès sécurisé	17 jan
1.4	Tests de charge et sécurité	Rapport de tests	18-19 jan
1.5	LANCEMENT OFFICIEL	Plateforme opérationnelle	20 jan

PHASE 2 : ENCODAGE ET FORMATION OPÉRATEURS

Durée : 4 semaines (Semaines 2-5 : 21 janvier - 17 février 2026)

Tâche	Description	Livrable
2.1	Sélection et formation du personnel opérateur	Équipe formée
2.2	Encodage des données enseignants	Base enseignants complète
2.3	Encodage des données étudiants (par faculté)	Base étudiants progressive
2.4	Création et distribution des identifiants	Comptes utilisateurs actifs
2.5	Correction des bugs et ajustements	Plateforme optimisée

PHASE 3 : SENSIBILISATION ET DÉPLOIEMENT TERRAIN

Durée : 4 semaines (Semaines 6-9 : 18 février - 17 mars 2026)

Tâche	Description	Livrable
3.1	Campagne de sensibilisation (affiches, dépliants)	Supports distribués
3.2	Sessions de formation pour les enseignants	Enseignants formés
3.3	Sessions de formation pour les étudiants	Étudiants formés
3.4	Stands d'information dans les facultés	Rapports de présence
3.5	Poursuite de l'encodage (nouvelles inscriptions)	Base mise à jour

PHASE 4 : STABILISATION ET CLÔTURE

Durée : 3 semaines (Semaines 10-12 : 18 mars - 10 avril 2026)

Tâche	Description	Livrable
4.1	Surveillance et monitoring continu	Tableaux de bord
4.2	Correction des anomalies signalées	Plateforme stable
4.3	Finalisation de l'encodage	Base complète
4.4	Transfert de compétences final	Documentation complète
4.5	Clôture du projet	PV de réception définitive

Calendrier récapitulatif

Phase	Description	Début	Fin	Durée
1	Déploiement et lancement	13 janvier	20 janvier	1 semaine
2	Encodage et formation opérateurs	21 janvier	17 février	4 semaines
3	Sensibilisation et déploiement terrain	18 février	17 mars	4 semaines
4	Stabilisation et clôture	18 mars	10 avril	3 semaines

Durée totale du projet : 12 semaines (3 mois)

Activités continues tout au long du projet

Activité	Période	Description
Marketing et communication	Semaines 1-12	Promotion continue de la plateforme
Support utilisateur	À partir du lancement	Assistance aux utilisateurs
Maintenance corrective	À partir du lancement	Correction des bugs signalés
Encodage progressif	Semaines 2-12	Ajout continu de nouveaux utilisateurs

ARTICLE 3 : PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1 Montant global de la prestation

Le montant total de la prestation objet du présent contrat est fixé à :

TRENTE-SEPT MILLE DOLLARS AMÉRICAINS (37 000 USD)

Ce montant est net et comprend l'ensemble des prestations décrites à l'Article 1.

3.2 Échéancier de paiement

Le paiement sera effectué selon l'échéancier suivant :

Échéance	Pourcentage	Montant (USD)	Condition de déclenchement	Date prévue

1er versement	30%	11 100	Lancement plateforme (Phase 1)	20 janvier 2026
2ème versement	25%	9 250	Fin Phase 2 (encodage initial)	28 février 2026
3ème versement	25%	9 250	Fin Phase 3 (sensibilisation)	31 mars 2026
Solde final	20%	7 400	Réception définitive + 30 jours	10 mai 2026
TOTAL	100%	37 000		

Note importante sur les délais de paiement :

- Un délai de 10 jours ouvrables est accordé après chaque date d'échéance pour effectuer le paiement
- Les dates ci-dessus sont les dates de référence ; le paiement peut être effectué jusqu'à 10 jours après sans pénalité

3.3 Modalités de paiement

- Les paiements seront effectués par virement bancaire sur le compte désigné par le Prestataire
- En cas de difficultés de trésorerie, l'Université s'engage à communiquer un calendrier de paiement alternatif dans un délai de quinze (15) jours avant l'échéance concernée
- Tout retard de paiement supérieur à trente (30) jours pourra entraîner la suspension des travaux jusqu'au règlement des sommes dues
- Les retards de paiement feront courir des intérêts de retard au taux de 1,5% par mois de retard

3.4 Révision du prix

Le prix convenu est ferme et définitif pour la durée du projet. Toutefois, en cas de modifications substantielles demandées par le Client et non prévues au présent contrat, un avenant sera établi pour définir le coût supplémentaire correspondant.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

4.1 Obligations générales

- Exécuter les prestations avec diligence, professionnalisme et dans le respect des règles de l'art
- Respecter les délais fixés dans le calendrier d'exécution
- Informer régulièrement le Client de l'avancement des travaux
- Garantir la qualité et la conformité des livrables
- Assurer la confidentialité des informations et données traitées

4.2 Constitution de l'équipe projet

- **Le Prestataire a l'entièvre responsabilité de la sélection, du choix et de l'affectation des membres de l'équipe projet**
- Le Prestataire détermine librement la composition de l'équipe en fonction des compétences requises
- Le Prestataire peut modifier la composition de l'équipe à tout moment selon les besoins du projet
- L'équipe travaille sous la supervision directe et exclusive du Prestataire

4.3 Obligations techniques

- Livrer une plateforme fonctionnelle, stable et sécurisée
- Fournir une documentation technique complète
- Assurer la compatibilité avec les standards web actuels

- Garantir la protection des données personnelles conformément à la réglementation en vigueur
- Effectuer les tests nécessaires avant chaque livraison

4.4 Obligations de formation et accompagnement

- Former le personnel opérateur désigné par l'Université
- Fournir les supports de formation et guides utilisateurs
- Assurer un support technique pendant la durée du projet
- Transférer les compétences nécessaires à l'exploitation de la plateforme

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

5.1 Obligations générales

- Payer le prix convenu selon les échéances définies
- Désigner un interlocuteur unique pour le suivi du projet
- Participer activement aux réunions de suivi du projet
- Valider les livrables dans les délais convenus

5.2 Obligations logistiques

- Fournir tous les accès nécessaires (locaux, réseaux, systèmes existants)
- Mettre à disposition les données requises pour l'enrôlement
- Faciliter l'accès aux services concernés pour les séances de formation
- Assurer la disponibilité du personnel pour les formations

5.3 Prise en charge du personnel de l'équipe projet

L'Université s'engage à prendre en charge les frais quotidiens du personnel de l'équipe projet affectée par le Prestataire, selon les modalités suivantes :

- **Pendant la durée du projet** : 3 mois (du 13 janvier au 10 avril 2026)
- **Pendant la période de suivi et maintenance** : 12 mois après la réception définitive
- Le montant de la prise en charge est fixé par l'Université selon ses barèmes en vigueur
- Le paiement s'effectue de manière hebdomadaire ou mensuelle, selon accord entre les Parties
- Cette prise en charge couvre tous les membres de l'équipe désignés par le Prestataire

5.4 Accès aux infrastructures IT existantes

L'Université s'engage à fournir au Prestataire les accès suivants :

- Accès aux bases de données existantes de l'Université (données étudiants, enseignants, cours)
- Accès à l'infrastructure IT actuelle de l'UNIKIN
- **Accès au CPANEL du domaine unikin.ac.cd** pour la configuration du sous-domaine dédié à la plateforme
- Documentation technique des systèmes existants si disponible
- Accès aux serveurs et systèmes nécessaires à l'intégration
- Ces accès seront fournis dans un délai de 48 heures après la signature du présent contrat

5.5 Accès aux API des solutions numériques existantes

L'Université s'engage à fournir au Prestataire l'accès aux API (Application Programming Interface) des solutions numériques actuellement en utilisation au sein de l'institution, notamment :

- **Systèmes de gestion académique** : API pour récupérer les données des programmes, cours, et calendriers académiques
- **Systèmes de gestion financière** : API pour synchroniser les données de paiement et frais académiques
- **Systèmes de gestion des ressources humaines** : API pour accéder aux données du personnel enseignant et administratif
- **Systèmes d'inscription en ligne** : API pour intégrer les données d'inscription existantes
- **Plateformes d'e-learning** (si existantes) : API pour récupérer les contenus de cours et évaluations
- **Systèmes de bibliothèque** : API pour lier les ressources documentaires
- **Tout autre système numérique** dont l'intégration serait bénéfique pour la plateforme NEXUS

Modalités d'accès aux API :

- Documentation technique complète des API (endpoints, méthodes, formats de données)
- Clés d'authentification et tokens d'accès
- Environnement de test (sandbox) si disponible
- Contact technique pour support en cas de difficultés d'intégration
- Ces accès permettront de centraliser toutes les informations académiques et administratives sur la plateforme NEXUS

5.6 Obligations de collaboration

- Communiquer toute information utile à la bonne exécution du projet
- Signaler sans délai toute difficulté ou anomalie constatée
- Prendre les décisions nécessaires dans les délais requis
- Assurer la promotion interne du projet

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1 Propriété du code source

À compter du paiement intégral du prix convenu, le Client devient propriétaire de la plateforme et de son code source, avec le droit de l'utiliser, le modifier et le faire évoluer librement.

6.2 Licence des composants tiers

Les composants, librairies et frameworks tiers utilisés dans la plateforme restent soumis à leurs licences respectives (open source ou commerciales).

6.3 Droit de référence

Le Prestataire conserve le droit de mentionner la réalisation de ce projet dans son portfolio et ses références professionnelles, sauf opposition écrite du Client.

6.4 Travaux antérieurs

Le Prestataire conserve la propriété intellectuelle de tous les travaux, méthodologies, outils et composants génériques développés antérieurement au présent contrat et utilisés dans le cadre de ce projet.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ

7.1 Engagement de confidentialité

Les Parties s'engagent à maintenir confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre du présent contrat, qu'elles soient de nature technique, commerciale, financière ou stratégique.

7.2 Durée de l'obligation

Cette obligation de confidentialité restera en vigueur pendant toute la durée du contrat et pendant une période de cinq (5) ans après son terme.

7.3 Exceptions

Ne sont pas concernées par cette obligation les informations :

- Qui sont ou deviennent publiques sans faute de la partie réceptrice
 - Qui étaient en possession de la partie réceptrice avant leur divulgation
 - Qui sont obtenues légalement d'un tiers non tenu par une obligation de confidentialité
-

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

8.1 Engagement du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Traiter les données personnelles conformément aux instructions du Client
- Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données
- Ne pas transférer les données à des tiers sans autorisation préalable du Client
- Supprimer ou restituer les données personnelles à l'issue du contrat, selon les instructions du Client

8.2 Mesures de sécurité

La plateforme intègre les mesures de sécurité suivantes :

- Chiffrement des données sensibles
 - Authentification sécurisée des utilisateurs
 - Journalisation des accès et des actions
 - Sauvegardes régulières des données
 - Protection contre les intrusions et attaques
-

ARTICLE 9 : GARANTIES

9.1 Garantie de bon fonctionnement

Le Prestataire garantit le bon fonctionnement de la plateforme pendant une durée de douze (12) mois à compter de la réception définitive.

9.2 Étendue de la garantie

Cette garantie couvre :

- La correction des bugs et dysfonctionnements
- Les mises à jour de sécurité critiques
- L'assistance technique de niveau 1 et 2

9.3 Exclusions de garantie

La garantie ne couvre pas :

- Les dysfonctionnements causés par une mauvaise utilisation

- Les modifications apportées par des tiers non autorisés
 - Les problèmes liés à l'infrastructure hébergée par le Client
 - Les évolutions fonctionnelles ou nouvelles fonctionnalités
-

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ

10.1 Limitation de responsabilité

La responsabilité du Prestataire est limitée au montant total du contrat. En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, de données ou de bénéfices.

10.2 Force majeure

Aucune Partie ne sera tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure, incluant notamment : catastrophes naturelles, guerres, émeutes, pandémies, pannes généralisées d'électricité ou d'Internet.

10.3 Responsabilité du Client

Le Client est responsable de la sauvegarde régulière de ses données et de la gestion des accès utilisateurs.

ARTICLE 11 : MAINTENANCE ET ÉVOLUTIONS POST-PROJET

11.1 Maintenance corrective

La maintenance corrective est incluse dans la garantie pendant les 12 premiers mois.

11.2 Maintenance évolutive

Après la période de garantie, toute demande d'évolution ou de nouvelle fonctionnalité fera l'objet d'un devis séparé.

11.3 Contrat de maintenance

Le Prestataire proposera au Client, avant la fin de la période de garantie, un contrat de maintenance annuel pour assurer la pérennité de la plateforme.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION

12.1 Résiliation pour convenance

Chaque Partie peut résilier le présent contrat moyennant un préavis écrit de soixante (60) jours. Dans ce cas, les prestations réalisées seront facturées au prorata.

12.2 Résiliation pour faute

En cas de manquement grave d'une Partie à ses obligations, l'autre Partie peut résilier le contrat de plein droit, quinze (15) jours après mise en demeure restée sans effet.

12.3 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation :

- Les sommes dues au titre des prestations réalisées restent acquises au Prestataire
- Le Prestataire remettra au Client l'ensemble des travaux réalisés à la date de résiliation

- Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur

12.4 Résiliation pour défaut de paiement

En cas de non-paiement d'une échéance dans un délai de soixante (60) jours après sa date d'exigibilité, le Prestataire peut suspendre immédiatement ses prestations et résilier le contrat de plein droit après mise en demeure restée infructueuse pendant quinze (15) jours.

ARTICLE 13 : RÉCEPTION DES TRAVAUX

13.1 Réception provisoire

Une réception provisoire sera prononcée à l'issue de chaque phase, constatée par un procès-verbal signé des deux Parties.

13.2 Réception définitive

La réception définitive sera prononcée à l'issue de la Phase 6, après une période de vérification de deux (2) semaines, constatée par un procès-verbal de réception définitive.

13.3 Réserves

En cas de réserves, le Prestataire disposera d'un délai de quinze (15) jours pour les lever.

ARTICLE 14 : ASSURANCES

Le Prestataire déclare être couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages qui pourraient résulter de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 15 : NON-SOLLICITATION

Pendant la durée du contrat et pendant une période de douze (12) mois après son terme, le Client s'engage à ne pas solliciter, directement ou indirectement, le personnel ou les sous-traitants du Prestataire ayant participé au projet.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 Intégralité de l'accord

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et annule et remplace tout accord antérieur, écrit ou verbal, portant sur le même objet.

16.2 Modifications

Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant écrit signé des deux Parties.

16.3 Nullité partielle

Si l'une des clauses du présent contrat était déclarée nulle, les autres clauses resteraient en vigueur.

16.4 Renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

17.1 Droit applicable

Le présent contrat est régi par le droit de la République Démocratique du Congo.

17.2 Règlement des litiges

En cas de différend, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'accord dans un délai de trente (30) jours, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Kinshasa.

ARTICLE 18 : NOTIFICATIONS

Toute notification ou communication au titre du présent contrat devra être faite par écrit et adressée :

Pour le Prestataire : M. Chris NGOZULU KASONGO Adresse : J.1, Rue le Chateau, Plateau des Résidents (Université de Kinshasa), Lemba, Kinshasa Email : kasongongozulu@gmail.com

Pour le Client : Université de Kinshasa Adresse : B.P. 127 Kinshasa XI Email : [À compléter]

ARTICLE 19 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties et après versement de l'acompte prévu à l'article 3.2.

Fait à Kinshasa, en deux (2) exemplaires originaux, le //2026

SIGNATURES

POUR LE PRESTATAIRE	POUR L'UNIVERSITÉ DE KINSHASA
M. Chris NGOZULU KASONGO	[Nom et Titre]
Développeur Full Stack Freelance	[Fonction]
Signature : _____	Signature : _____
Date : _____	Date : _____
	Cachet de l'Université

ANNEXE 1 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Technologies utilisées

Composant	Technologie

Framework Frontend	Next.js (React)
Langage	TypeScript
Styling	Tailwind CSS
Base de données	PostgreSQL
Authentification	Sessions sécurisées
API	REST API

Prérequis techniques minimaux

Élément	Spécification
Node.js	Version 18+
PostgreSQL	Version 14+
RAM Serveur	4 GB minimum
Stockage	50 GB minimum
Bande passante	100 Mbps minimum

ANNEXE 2 : LISTE DES LIVRABLES

N°	Livrable	Phase
1	Code source complet de la plateforme	1
2	Documentation technique	1
3	Guide d'installation et de déploiement	2
4	Fiches de poste opérateurs	3
5	Manuel de formation opérateurs	3
6	Guide utilisateur (Administrateur)	5
7	Guide utilisateur (Enseignant)	5
8	Guide utilisateur (Étudiant)	5
9	Guide utilisateur (Employé)	5
10	Procès-verbaux de formation	5
11	Documentation de maintenance	6
12	Procès-verbal de réception définitive	6

ANNEXE 3 : RÉFÉRENCE AUX DOCUMENTS CONNEXES

Les documents suivants font partie intégrante du présent contrat et doivent être consultés conjointement :

N°	Document	Référence	Objet
1	État de Besoin	UNIKIN/NEXUS/EB/2026/001	Liste détaillée des équipements, services et ressources nécessaires au projet
2	Accord de partenariat	NEXUS/PARTENARIAT/2026/001	Accord entre les collaborateurs du projet

Note importante : L'état de besoin (Réf. UNIKIN/NEXUS/EB/2026/001) définit l'ensemble des ressources matérielles, logistiques et services que l'Université s'engage à fournir conformément à l'Article 5.2 du présent contrat.

Fin du document contractuel

Paraphes des Parties sur chaque page :

Prestataire : _____ Client : _____